

LE JARDINAGE AU NATUREL DANS LES TERRITOIRES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PREVENTION

2010-2015

Décembre 2015

Marché réalisé pour le compte de l'ADEME
par le groupement LM Environnement / Awiplan / RDC Environnement
Contrat n°1306E0008

Coordination technique : Agnès JALIER – Service Consommation et Prévention – Direction
Economie Circulaire et Déchets – ADEME Angers



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

En partenariat avec :



Rédaction réalisée pour le compte de l'ADEME par :
LM Environnement : Lydia MORLOT
RDC Environnement : Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS
AWIPLAN : Jean-Michel SIDAINE

Coordination technique : **Agnès JALIER-DURAND** – Direction Economie Circulaire et Déchets
Service Consommation et Prévention - ADEME Angers

REMERCIEMENTS

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Agnès JALIER-DURAND, **Nicolas NOYON**, **Agnès HEYBERGER** (ADEME, Angers)
Elsa THOMASSON (ADEME, DR Rhône Alpes)
Véronique MARIE (ADEME, DR Bretagne)
Valérie JOUVIN (ADEME, DR Ile de France)
Benoît PUJOL (SICTOBA)
Mélanie BOUGEARD (SMICTOM Ile et Rance)
Nicolas POUTEAU (CR IDF)

Au référent technique ADEME de la thématique :
Denis MAZAUD (ADEME, Angers)

Avis au lecteur :

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des Plans et Programmes Locaux de Prévention des déchets ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ; les animateurs de ces PPP contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE ® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires. Aujourd'hui, l'ADEME souhaite faciliter l'accès à cette importante ressource au travers de synthèses thématiques, actualisées régulièrement. Cette synthèse porte sur **le jardinage au naturel** ; elle permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expériences sur ce thème, tout en ayant pour objectif de donner :

→ Dans chaque chapitre, une description rapide et hiérarchisée des approches mises en place par les collectivités en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.

→ Dans les encarts, une présentation en quelques lignes d'une sélection de fiches « action-résultat » choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, une liste de ressources complémentaires et de fiches « Opérations exemplaires » permettent d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons bonne lecture et bonne navigation.

SOMMAIRE

1	Les enjeux du jardinage au naturel.....	4
2	Les cibles des actions menées	5
3	Les actions à destination des ménages	6
3.1	Les actions de sensibilisation	6
3.2	Les foyers témoins.....	7
3.3	L'événementiel.....	8
3.4	Les actions de terrain	8
3.4.1	Les guides composteurs-pailleurs	9
3.4.2	Les actions de démonstration.....	9
3.4.3	Les actions de déploiement.....	9
4	Les actions à destination des autres cibles.....	12
4.1	Les actions à destination des scolaires	12
4.2	Les actions à destination des collectivités.....	13
5	Les formations des acteurs	13
6	Les conditions de la reproductibilité des actions.....	14
7	Pour aller plus loin, l'ADEME vous propose.....	14
8	Fiches « opérations exemplaires »	15

Sigles employés :

PPLP, PPLPD : Plan et Programmes Locaux de Prévention (des déchets)

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

ESAT ; Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ex CAT)

OMA : Ordures Ménagères (déchets ménagers collectés au porte à porte) et Assimilés (les assimilés sont des déchets non ménagers collectés en même temps que les ordures ménagères), y compris les collectes sélectives.

OMR : Ordures Ménagères (et assimilés) Résiduelles (hors collecte sélective)

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (comprend les OMA + les apports en déchèterie).

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

1 LES ENJEUX DU JARDINAGE AU NATUREL.

Les plans et programmes de prévention des déchets (PPP), ont été l'occasion de mener des actions sur le jardinage au naturel.

On regroupe sous cette appellation :

- Des pratiques de gestion de proximité des biodéchets qui vont permettre un emploi dans le jardin des biodéchets produits sur place, éventuellement transformés :
 - o Le compost issu du compostage.
 - o Le paillage, issu des tontes de pelouses, des feuilles et du broyage des tailles, branches et végétaux durs.
- De nouvelles pratiques de jardinage visant l'équilibre naturel du jardin, une moindre consommation d'intrants et une meilleure résistance aux maladies :
 - o Reconstitution des sols par l'apport de compost, éventuellement l'absence de labour.
 - o Fabrication d'engrais ou de produits de traitement naturels.
 - o Favoriser la présence des espèces végétales et animales « auxiliaires » du jardinier.
 - o Plantation de variétés adaptées au sol et au climat.
 - o Recherche d'économies d'eau.

Ces actions recouvrent plusieurs axes de la prévention des déchets :

- Les actions emblématiques, « prévention et gestion des biodéchets ».
- Les actions de « prévention qualitative » (réduction de l'utilisation de produits toxiques).
- Les actions « écoresponsables », les services espaces verts des communes étant concernés par la démarche.

Ces actions, menées au départ par des collectivités pionnières et motivées sur la question de la pollution, avec le soutien fréquent des agences de l'eau, sont amenées à prendre de l'ampleur avec l'obligation réglementaire de la fin de l'utilisation des pesticides dans les espaces verts communaux (2020) et dans les jardins des particuliers (2022).



Cette synthèse ne traite pas de la gestion domestique des biodéchets (compostage, paillage, alimentation animale...) qui entre bien dans le champ du jardinage au naturel, car ces pratiques font l'objet de la synthèse « gestion domestique des biodéchets »

2 LES CIBLES DES ACTIONS MENEES

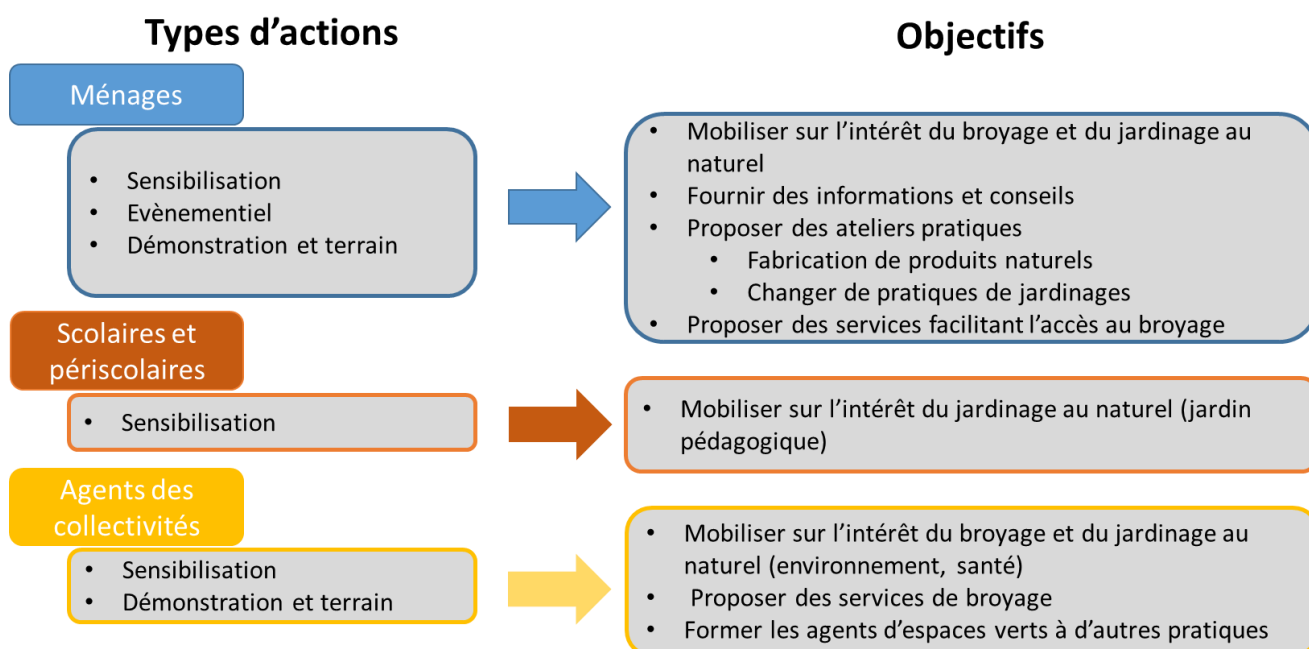
Les actions de « jardinage au naturel » visent plusieurs cibles :

- les ménages,
- les scolaires,
- l'EPCI et ses collectivités membres.

Les actions que peuvent mener les territoires, seuls ou en s'appuyant sur des partenariats, sont :

- des **actions de sensibilisation** devant motiver le changement de pratique,
- des **actions de formation ou de démonstration** permettant aux usagers d'acquérir les « bons gestes » et de maintenir une bonne pratique dans le temps,
- des actions **de terrain** consistant à mettre en place définitivement la pratique du jardinage au naturel. Ces actions concernent surtout le développement du broyage, ou sont le fait des collectivités qui passent au « zéro phyto ».

Le tableau ci-dessous synthétise les divers types d'actions abordées dans cette synthèse



A noter que les actions visant les agents des collectivités relèvent des actions éco-exemplaires.

Les chapitres suivants présentent les différents types d'actions, leurs résultats et les partenaires potentiels. Le site [Optigède®](#) recense d'autres actions sur le jardinage au naturel dans la rubrique « [partage d'expérience](#) » .

3 LES ACTIONS A DESTINATION DES MENAGES

3.1 Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les ménages sur jardinage au naturel, et généralement de fournir des premières informations sur les pratiques proposées. Ce type d'action nécessite généralement peu de moyens financiers si elles sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires, par des prestataires rémunérés, par des guides composteurs, constitués ou non en réseau.

Les principales actions « classiques » de sensibilisation (stands sur événements, communication...) réalisées dans les territoires PPP, ciblées sur le jardinage au naturel, sont associées aux actions de sensibilisation sur le compostage. Les actions plus spécifiques prennent la forme suivante :

- La sensibilisation peut être ciblée sur les ménages se rendant en **déchèterie** avec les déchets verts, particulièrement pour ce qui concerne la **promotion du broyage**, l'information sur les campagnes de broyage, les aides diverses apportées par la collectivité pour permettre aux usagers de broyer et réutiliser leur déchets verts plutôt que de les confier à la collectivité.
- Des **animations** peuvent être organisées en partenariat avec des associations de jardinage, des jardineries.
- L'organisation de **réunions publiques, conférences**, qui peuvent être davantage **ciblées sur le jardinage au naturel**.
- **Des ateliers** sont l'occasion de transmettre des pratiques, des gestes, ou des savoir-faire concernant les méthodes alternatives aux produits toxiques.

Sensibilisation au jardinage au naturel

Animations

La charte « **Jardiner au naturel, ça coule de source** » a été signée avec les 3 jardineries et le magasin de bricolage du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-combrée, ainsi que par une association de jardin partagé. Elle s'accompagne d'actions de sensibilisation des ménages :

- ✓ 2013 : Animation sur le jardinage au naturel avec des scolaires dans une jardinerie : 120 élèves sensibilisés
- ✓ 2014 : Animation dans les Jardins de la Verzée lors de leurs portes ouvertes et stand lors d'un fête locale : stand avec la roue du jardinage et le "Qui mange qui" : 110 personnes sensibilisées

En conférences et ateliers pratiques

La Communauté de communes des Portes de la Thiérache a décidé de **sensibiliser le jardinier amateur aux pratiques éco-responsables de jardinage** ; l'opération est menée suite à la signature de la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques promue par l'agence de l'eau Seine Normandie.

- ✓ Communication et participation aux manifestations sur les jardins
- ✓ Achat d'un broyeur et possibilité pour les ménages de retirer du broyat en déchèterie
- ✓ 2013/2014 : 6 conférences (présence de 40 à 45 personnes) et 6 ateliers (20 personnes)
- ✓ 2014/2015 : 4 conférences et 4 ateliers précédés d'une expo d'une semaine

Cette action a fait l'objet d'une fiche Opération exemplaire.

Des ateliers pratiques de **fabrication de produits phytosanitaires « naturels »**, alternatifs aux produits toxiques sont également organisés par les collectivités. On y apprend aussi à fabriquer des produits ménagers non toxiques.

Ateliers de fabrication de produits non toxiques

Le [SMIRTOM Picardie Ouest \(TRINOVAL\)](#) fait la [promotion des méthodes alternatives à l'utilisation des produits nocifs](#)

- ✓ Conception/Édition de fiches pratiques aux méthodes alternatives : jardin responsable, consultables lors des animations et téléchargeables sur le Site Internet.
- ✓ Sensibilisation et diffusion au public.
- ✓ Création des ateliers jardinage au naturel et ménage au naturel.
- ✓ 17 animations réalisées en 2014, 200 personnes sensibilisées.
- ✓ Fabrication d'un hôtel à insectes, sensibilisation à la qualité de l'eau (bar à eau).

Des collectivités se sont préoccupées de favoriser le broyage pour réduire les déchets verts en mettant en place des moyens matériels auprès d'acteurs locaux (collectivités, associations) ; la sensibilisation au jardinage au naturel est alors un vecteur pour favoriser l'utilisation du broyat et s'étend naturellement aux autres pratiques.

Développement du broyage paillage et jardinage au naturel

[La démarche globale de prévention qualitative](#) du syndicat [Calitom](#) associe depuis 2011 la sensibilisation au jardinage au naturel et la promotion du broyage paillage en partenariat avec l'association Charentes Nature et Jardiniers de France, qui ont été dotées en broyeurs. Elle intègre aussi des ateliers sur le ménage au naturel.

- ✓ Promotion du broyage sur les stands Calitom dans les foires et événements du territoire et mise en place d'animations sur le jardinage au naturel (hôtel à insectes, paillage).
- ✓ Partenariat avec l'association des Jardiniers de France pour la mise à disposition d'un broyeur.
- ✓ Formation de 11 référents broyage sur le territoire : une demi-journée théorique sur la prévention, et une formation pratique à la livraison du broyeur.
- ✓ 2 formations de bénévoles au broyage, paillage et jardinage au naturel.
- ✓ **1 855 m³ de végétaux broyés à travers 81 interventions** chez des particuliers en 2011.

3.2 Les foyers témoins

Les opérations « foyers témoins » ont pour objectif premier de mesurer les impacts quantitatifs du ou des gestes demandés aux foyers participants. Les actions sur le jardinage au naturel étant appréciées sur un aspect qualitatif (changement de pratiques), elles ne sont pas propices à ce genre d'action. Il n'a pas été répertorié de fiches sur le broyage ou le paillage.

3.3 L'événementiel

Les stands portant sur la prévention des déchets se sont multipliés dans les divers événements. La SERD, (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), reste un moment privilégié pour augmenter la visibilité des actions. Les foires aux plantes et manifestations liées au jardinage, sont très adaptées pour évoquer le jardinage au naturel et réaliser des opérations de démonstration de broyage.

Évènements visant la sensibilisation

Thématique élargie au « jardin »

La [Communauté de Communes du Pays de Loiron](#) a organisé un original « [vide jardin](#) » inspiré des vides greniers, à vocation très large autour du jardin et de la récupération, intégrant divers exposants et intervenants :

- ✓ 3000 visiteurs,
- ✓ 35 exposants,
- ✓ 25 intervenants.
- ✓

Thématique broyage

[Le Syndicat du Val de Loire](#) a organisé pendant la SERD en déchèterie une opération de [promotion de broyage de déchets verts](#) assortie d'explications sur l'utilisation du broyat en paillage et de don de broyat :

- ✓ 250 m³ de déchets verts valorisés en broyat,
- ✓ 23 tonnes de copeaux de bois mis à disposition des foyers intéressés,
- ✓ 80 personnes sensibilisées aux gestes alternatifs : paillage, broyage, compostage, BRF.

3.4 Les actions de terrain

Les actions de terrain visent l'adoption effective de nouvelles pratiques de gestion domestique des biodéchets au sein des foyers. Sur la thématique du jardinage au naturel, elles se concentrent sur le broyage, avec l'objectif de généraliser la pratique.

Les opérations de démonstration sont de plus en plus nombreuses, mais les collectivités recherchent encore différentes formules pour favoriser le broyage par un maximum d'usagers, sans pour autant le prendre en charge financièrement, ce qui reviendrait à la création d'un nouveau service. A ce jour, les résultats de ces actions sont le plus souvent limités en termes de nombre de ménages participant aux opérations.

On distingue 3 types d'actions de terrain qui se complètent :

- l'élargissement des compétences des « guides composteurs », qui deviennent des « guides composteurs- paillleurs », voire « composteurs-paillleurs- jardiniers »,
- les actions de démonstration,
- le développement de solutions de broyages accessibles au plus grand nombre.

3.4.1 Les guides composteurs-pailleurs

Exemples de mise en place de réseau de guides composteurs – pailleurs.

[Brest Métropole Océane](#) a créé un [réseau de guides composteurs pailleurs](#) afin de disposer de relais sur l'ensemble de son territoire.

- ✓ Formation des guides en 4 demi-journées, délivrance d'un diplôme.
- ✓ 120 guides composteurs pailleurs formés en 4 ans.
- ✓ Réseau actif : 1 réunion bimestrielle + groupes de travail entre guide.
- ✓ 60 actions menées en 2013.

Cette action fait l'objet d'une [Fiche Opération exemplaire](#).

3.4.2 Les actions de démonstration

Au-delà des conseils pratiques délivrés lors des réunions publiques ou des remises de composteurs, les actions de démonstration associant le compostage, broyage, paillage, jardinage au naturel sont réalisées sur des « placettes de compostage ».

Le broyage des déchets verts fait l'objet de nombreuses opérations de démonstration, soit pour inciter les ménages à acquérir un broyeur, soit pour utiliser un service mis en place (prestataire, prêt ou location de broyeur...)

Les actions de démonstration.

[Angers Loire Métropole](#) a organisé une [Sensibilisation à l'éco-jardinage et au broyage des végétaux](#) consistant à réaliser des démonstrations de broyage dans 5 déchèteries (présentation de plusieurs types de matériels) et des informations sur l'utilisation du broyat, le jardinage au naturel

- ✓ 2012 : 40 animations, 750 personnes sensibilisées.
- ✓ 2013/14 : 36 animations, 500 personnes sensibilisées, 84 foyers volontaires pour tester plusieurs solutions de broyage.

Cette action fait l'objet d'une « Fiche Opération Exemplaire »

3.4.3 Les actions de déploiement

Les actions citées en exemple ci-dessous visent le développement de la pratique sur le territoire. Le but est clairement la réduction des apports en déchets verts en déchèterie pour le broyage.

Les collectivités adoptent plusieurs stratégies pour développer le broyage au sein des ménages :

- La mise à disposition de broyeurs auprès d'associations de jardiniers, leurs membres ayant accès au broyage ; cela peut nécessiter de former des membres de l'association qui vont devenir des « prestataires bénévoles » auprès des autres membres, si les broyeurs sont de bonne capacité (ne pouvant être mis entre toutes les mains).

CALITOM cité plus haut, *mais aussi le [SMICTOM des Forêts](#) met des [broyeurs associatifs](#) à disposition d'associations de jardiniers et de leurs membres :*

- ✓ 31 associations conventionnées et d'autres se renseignent.
- ✓ Près de 300 utilisateurs pour leurs besoins personnels.
- ✓ 800 h de broyage.
- ✓ Près de 55 t de broyat.

Cette action fait l'objet d'une « [Fiche Opération Exemple](#) » .

- La mise en place d'un service de broyage sur placette ou sur déchèteries, les usagers amenant leurs déchets et repartant avec leur broyat, avec des conseils d'utilisation. La limite est dans la capacité de transport des déchets verts par les usagers (absence de remorque).

La [Communauté de communes des Côtes de Penthivère](#) propose à ses habitants un [broyage sur placette](#), de leurs déchets verts, qu'ils peuvent ensuite récupérer sous forme de broyat avec des conseils d'utilisation. Les plus gros diamètres sont transformés en bûches.

- ✓ Conventionnement avec une association pour les prestations, avec son matériel de broyage,
- ✓ 12 sessions de broyage en 6 mois (2 par communes),
- ✓ 45 personnes (ou communes) ayant apporté leurs branchages,
- ✓ 128 personnes ont demandé des renseignements ; certaines se heurtent à l'absence de remorque pour profiter du service,
- ✓ 66 m³ de déchets verts traités, 30 m³ de broyat produit et ½ stère de bois.
- ✓

- Le conventionnement avec un prestataire, entreprise ou associatif, qui réalise des prestations de broyage pour les usagers (nombre d'interventions limitées par foyer).

Le [Syndicat mixte du Pays Thouarsais](#) propose de financer à 50 % des [prestations de broyage de végétaux à domicile](#). La prestation est limitée à 10 m³ maximum et le broyat doit rester chez l'utilisateur.

- ✓ Marché public avec un professionnel paysagiste,
- ✓ 10 prestations et 76 m³ broyés en 3 mois, l'enveloppe financière prévue a été utilisée à 36 %.

- L'achat de broyeurs par la collectivité qui le confie à une société qui réalise le service.

Le [SMICTOM Ile et Rance](#) souhaite ainsi [encourager le broyage des végétaux](#) ; il a passé une convention de partenariat avec une jeune société qui loue aux usagers et entretient le matériel acheté par la collectivité. Les réservations sont faites auprès de la collectivité. En 4 mois :

- ✓ 72 utilisateurs sur 32 communes différentes : 65 particuliers, 6 communes et autres établissements publics et 1 association.
- ✓ Nombre d'heures cumulées d'utilisation : 222,5 h, soit 3 h en moyenne par location.
- ✓ 1847 m³ environ de déchets verts broyés soit environ 66,5 T, correspondant à 3 m³ de broyat obtenu en moyenne par utilisateur.

- Un bon de réduction pour l'achat ou de location de broyeurs individuels ; l'inconvénient est que pour être transportables et utilisés par des ménages, ceux-ci sont de faibles capacités.

Afin d'encourager le [broyage individuel](#) le [SMICTOM du sud-est de l'île et Vilaine](#) finance des bons de réduction de 50 % du montant de location de broyeurs auprès des 6 professionnels présents sur le territoire et ayant signé une convention de partenariat (acceptation des bons). Les bons sont communiqués en fin de mois à la collectivité pour règlement de sa contribution.

- ✓ En 8 mois, 250 demandes de bons, 101 réellement utilisés.

Une enquête de satisfaction (40 réponses soit 37 % des bénéficiaires du service) a révélé que :

- ✓ 67,5 % des usagers pratiquaient le broyage pour la première fois,
- ✓ La quasi-totalité des usagers ont gardé le broyat, en totalité pour 75 % d'entre eux, les autres souhaiteraient pouvoir donner le surplus.

- Le prêt de broyeur sous utilisé appartenant à une association.

Le *SICTOM MORESTEL* permet aux usagers de réaliser eux-mêmes [un broyage à domicile](#) contre une participation de 15€ de l'heure. Le transport du broyeur et la gestion du planning est pris en charge par la collectivité. L'enquête de satisfaction a obtenu 75% de réponses.

- ✓ 7,42 tonnes de déchets verts évitées en déchèteries,
- ✓ 100 heures d'emprunt à l'association pour environ 3 heures en moyenne par usager,
- ✓ 90 % des enquêtés utilisent le broyat en paillage, 81 % d'entre eux souhaitent emprunter à nouveau le broyeur.

- Des broyeurs « à tout faire » du syndicat : broyage en déchèterie, prêtés aux communes pour broyage ponctuel et démonstration, aux guides composteurs pour broyage chez l'habitant et démonstration.

[La réduction des déchets verts par la sensibilisation au broyage](#) menée par le *SMICTOM Val Aunis* s'est progressivement transformée en un véritable déploiement du broyage : journées de broyage réparties sur les 25 déchèteries, prêt du broyeur aux communes pour leurs déchets verts, aux guides composteur pour des démonstrations, aux ménages.

En 2013

- ✓ 48 dates de broyage en déchetterie (printemps et automne) avec 330 m³ broyés et 225 personnes sensibilisées,
- ✓ 47 prêts pour 2 150 m³ broyés et 168 personnes sensibilisées, (dont 5 fois aux guides composteurs bénévoles).
- ✓ Les opérations s'accompagnent de sensibilisation au jardinage au naturel.

- Opération test auprès des particuliers : location de broyeur, prestation de broyage à domicile, prestation de broyage collectif.

[Angers Loire Métropole](#) a mis en place durant 1 an auprès de 33 foyers une [expérimentation de broyage des végétaux des particuliers](#) pour tester divers modes de broyage afin de retenir ensuite une ou plusieurs solutions.

- ✓ 20 foyers ont testé la location de broyeurs et ont broyé leurs végétaux à domicile,
- ✓ 6 foyers ont bénéficié d'une prestation de broyage à domicile,
- ✓ 7 foyers ont participé à une prestation de broyage collectif, en apportant leurs végétaux sur un point de regroupement.

La location de broyeur s'est révélé être le dispositif le plus simple pour l'utilisateur et la collectivité tout en étant également le moins onéreux.

4 LES ACTIONS A DESTINATION DES AUTRES CIBLES

4.1 Les actions à destination des scolaires

Les actions auprès des scolaires se limitent à la sensibilisation, ce public n'étant pas lui-même un acteur de l'entretien des jardins. L'objectif visé est à la fois de s'adresser au futur citoyen afin d'améliorer sa sensibilité à l'environnement et sa conscience des risques et pollutions créés par les pratiques conventionnelles, et de servir éventuellement de relais auprès des parents.

Les actions repérées sont de deux types :

- Atelier « spécial enfant » dans le cadre d'un événement.
- Participation active à un jardin, dans le cadre scolaire ou d'un centre de loisir.

Par ailleurs on peut noter que les différentes animations, actions ou sites de démonstrations pour le grand public prévoient régulièrement un accueil des classes.

Les actions de sensibilisation destinées aux enfants

Les animations « [Compostez et jardinez mieux](#) » de la [Communauté de Commune de l'Ernée](#) visent le développement du compostage paillage et jardinage au naturel.

- ✓ Une classe de 30 enfants a participé à des ateliers rempotage, compostage, auxiliaires du jardin,

L'exposition « [compostage et broyage au jardin](#) » organisée par le [SICED Bresse Nord](#) était ouverte aux classes, avec des animations pour les scolaires :

- ✓ 11 classes du CP à la 6ième,
- ✓ Visite du centre de loisir le mercredi après-midi.

Le [Syndicat « Tri Action »](#) a favorisé le développement du compostage des déchets de cantine lié à un [jardin pédagogique et compostage partagé en centre de loisir](#) initié par les 2 animatrices d'un centre aéré. Le centre aéré se situe dans un établissement scolaire, dont les déchets de cantines sont récupérés pour être compostés sur place et le compost utilisé dans le jardin pédagogique :

- ✓ 250 convives,
- ✓ 420 kg détournés en 10 semaines,
- ✓ Travaux de compostage et de jardinage effectués par les enfants le mercredi matin et en accueil périscolaire le soir.

4.2 Les actions à destination des collectivités

Les intercommunalités mènent de plus en plus d'actions en faveur du jardinage au naturel, avec deux axes :

- La réduction voire la suppression des pesticides en vue de l'objectif « zéro phyto » ; les agences de l'eau sont en soutien de ces démarches. Ces actions incluent bien sûr le recours au broyage et au paillage.
- L'incitation des communes à broyer leurs déchets verts et à utiliser le broyat sur place afin de réduire les quantités considérables qu'elles amènent sur les déchèteries ou directement sur les sites de traitement. Cela passe par de la sensibilisation et par la mise en place de moyens pour faciliter l'accès aux broyeurs.

Les actions peuvent être à la fois à destination des ménages et des collectivités, ce qui permet de renforcer leur visibilité : plusieurs des actions présentées dans le chapitre « actions à destinations des ménages » intègrent aussi les collectivités (prêt ou location de broyeurs aux ménages ET aux communes (Ile et Rance, Val Aunis...)).

Les actions à destination des collectivités sont présentées dans la synthèse « éco-exemplarité ».

5 LES FORMATIONS DES ACTEURS

Les actions portant sur le jardinage au naturel font systématiquement recours à la formation :

- Légère, plutôt de l'ordre du conseil envers les ménages lors des journées d'information, de la tenue de stands lors des événements, en accompagnement de la remise de composteurs...
- Pratique, sous forme d'ateliers, menés par des consultants spécialisés, des maîtres-composteurs, mais aussi par les loueurs et vendeurs de matériel, notamment pour la manipulation de broyeurs dès lors qu'ils sont assez puissants (relais associatifs, guides-composteurs).
- Professionnelle, pour les agents des collectivités (nouveaux matériels, nouvelles pratiques) et les maîtres-composteurs, dont la palette d'intervention est élargie au broyage et au jardinage au naturel.

Le référentiel acteurs/formation de la gestion de proximité des déchets est présenté dans la synthèse « Gestion domestique des biodéchets » et consultable à l'adresse suivante :

<http://optigede.ademe.fr/formations-gprox-biodechets>

6 LES CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITE DES ACTIONS

Les actions menées pour développer le jardinage au naturel sont reproductibles partout. **Les principales recommandations** rencontrées sont les suivantes :

- ✓ Les actions de « jardinage au naturel » se développent aussi parce qu'elles sont une bonne « porte d'entrée » pour sensibiliser de nouvelles personnes au compostage, à l'utilisation de leurs déchets verts en paillage. Le changement de pratiques implique néanmoins d'y consacrer des ateliers, des conférences explicatives avec support visuel.
- ✓ La sensibilisation au broyage devient une préoccupation de plus en plus importante pour les collectivités submergées par la quantité de déchets verts en déchèterie ; il faut néanmoins veiller à la qualité et à l'entretien du matériel quand celui-ci est partagé, afin que l'utilisateur ne soit pas découragé par des problèmes de « bourrage », de pannes.

Les coûts des actions présentés dans cette synthèse sont assez variables. Ils peuvent se limiter à la mise en place d'actions de sensibilisation menées par les animateurs de la prévention ; la mise en place d'un programme de conférences et d'ateliers pratiques sur l'année avec la rémunération d'intervenants spécialisés mobilise plus de moyens, mais dès que l'on aborde le développement du broyage il faut envisager l'achat de matériel ou le subventionnement de l'achat de matériel, du personnel dédié ou des contrats de prestation.

Pour les collectivités s'engageant dans le « zéro-phyto », l'entretien régulier implique l'achat de matériel communal (désherbeur thermique, broyeur, tondeuse- mulching ...) et la formation continue des agents.

7 POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte ci-dessus, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

Les ressources ADEME :

Le site [Optigede®](#) réunit d'autres fiches action-résultat sur le thème de la [gestion de proximité des biodéchets](#)

Le site [ademe.fr](#) – Expertise Déchets – [La gestion de proximité](#)

Le site de l'ADEME et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « [réduisons nos déchets](#) ».

Les ressources de partenaires de l'ADEME :

Quelques exemples de petits guides pratiques édités par des collectivités ont édités :

- Le Conseil Général de Côte d'Or a réalisé un petit guide « Agir au quotidien pour le jardinage au naturel ».
- Le Conseil Général de Mayenne « un guide pratique du jardinier », un fascicule qui traite du « risque pesticide » et un autre sur « les alternatives aux pesticides ».
- Le Conseil Général de l'Isère a édité « Rentabilisez vos déchets verts, 5 techniques à la portée de tous ». https://www.isere.fr/Environnement/reduire-dechets/outil_communication/Pages/default.aspx

- SICTOM Nord Allier : [Une fiche astuce « jardiner malin » donne des conseils de jardinage au naturel.](#)
- SITO A : valorisation des déchets verts, guide pratique. <http://www.sitoea.fr/la-reduction-des-dechets/broyage-des-dechets-verts/>

Le site de la [Semaine Européenne de la réduction des déchets](#) (SERD).

8 FICHES « OPERATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site [optigede.fr](http://www.optigede.fr) ®

<http://www.optigede.ademe.fr/operations-exemplaires-plans-programmes-prevention>

Titre de l'action	Collectivité	Région
Des broyeurs associatifs	SMICTOM de Forets	Bretagne
Mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique	Préval Haut Doubs	Franche- Comté
Réseau de guides composteurs pailleurs	Brest océane	Bretagne
Jardin pédagogique et plateforme de démonstration de compostage	USSGETOM	Aquitaine
Sensibilisation à l'éco-jardinage et au broyage des végétaux	CA Angers Loire métropole	Pays de la Loire
Sensibiliser le jardinier amateur aux pratiques écoresponsables de jardinage	C.C. des Portes de la Thiérache	Picardie
Suppression des produits phytosanitaires	SYMEVAD	Nord Pas de Calais

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr